

Une abjuration à Saint-Martin-du-Fouilloux

Robert Audoin

Le registre de catholicité de la paroisse de Saint-Martin-du-Fouilloux mentionne, à la date du 4 septembre 1855¹, une cérémonie d’abjuration : un évènement, non par son éclat (il fut, au contraire, très discret, et nous verrons pourquoi), mais par sa rareté et son contexte.

Il est consigné en ces termes : *"Valérie Rousseau de la Brosse, de la paroisse de Savennières, 23 ans, a reconnu que sans la vraie église il n'y a point de salut et, de sa propre volonté et sans aucune contrainte, après sa profession de foi catholique, apostolique et romaine, et abdiqué l'hérésie de Luther, entre mes mains, de laquelle je lui ai donné publiquement l'absolution, en vertu du pouvoir que Monseigneur l'évêque d'Angers² m'a donné à cet effet, par je, chanoine honoraire d'Angers, résidant à Paris"*. Suivent les signatures de l’abjurante, du chanoine Stanislas Fourré, du curé Auguste Rimbault et des témoins : François-Claude Fourmont-Desmazières³, Charles Charbonnier de la Guesnerie⁴, et autres notables amis. Elle est aussitôt baptisée avec comme parrain Charles Barthélémy de Las Cases et marraine Marie-Adélaïde de Chemellier, femme de Charles Charbonnier de la Guesnerie.

Le paysage géographique et social

Savennières est riche d'une histoire et d'un patrimoine prestigieux, notamment son église romane et de nombreux châteaux. Parmi ceux-là, le château de Varennes. Son histoire a été minutieusement établie par François Roussier⁵. Ce domaine, dont il reste des constructions du XVI^e siècle, est situé au bord de la Loire, à l'est du village, en direction d'Epiré. Il a connu des évolutions architecturales jusqu'à aujourd'hui. Si son état actuel ne remonte qu'à 1910, sa reconstruction (suite à un incendie) est largement fidèle à l'œuvre de l'architecte angevin Auguste Beignet⁶ qui donna à son ouvrage une touche écossaise en rapport avec la nationalité du propriétaire d'alors, Gordon Pirie.

¹ Archives diocésaines - Registre de catholicité de Saint-Martin-du-Fouilloux.

² Mgr Angebault, évêque d'Angers de 1842 à 1869.

³ François Fourmont Desmazières, maire de Savennières de 1844 à 1850.

⁴ Charles Charbonnier de la Guesnerie, maire de Savennières de 1850 à 1881.

⁵ François Roussier, *bulletin HCLM*, n° 22, 2005.

⁶ Auguste Beignet, architecte angevin (1837-1924).

Quittant les bords du fleuve, à travers des coteaux plantés de crus célèbres (Roche-aux-Moines et Coulée-de-Serrant), on parvient au plateau bocager, parsemé de nombreux massifs boisés souvent désignés par le toponyme de « fouilloux », jusqu’au village du même nom (Saint-Martin-du-Fouilloux), bien modeste à cette époque, et à sa minuscule église romane (à peine plus grande que la chapelle du château de Varennes).

Les propriétaires de château

La famille Gordon Pirie se situe au terme d’une succession d’occupants dont la chronologie a été détaillée par François Roussier : les Tillon au XVI^e siècle, les Constantin au XVII^e, les La Tuylaye au XVIII^e, enfin les Rousseau de la Brosse au XIX^e.

À l’origine de cette lignée, des bourgeois. Si Pierre (1^e) Rousseau (1688-1745) est désigné comme maître chirurgien à Angers (Saint-Michel-du-Tertre), son fils Pierre (2^e, 1692-1729), puis son petit-fils Pierre (3^e, 1729-1758) sont « bourgeois marchands de drap » à Saint-Maurille. La famille s’anoblit en s’enrichissant à travers un commerce de plus grande ampleur : Joseph-Vincent de la Brosse (1753-1796) est négociant armateur à Nantes lorsqu’il y épouse une jeune fille suisse, Anne Favre (1773-1830), dont les ancêtres français, huguenots, s’étaient réfugiés en Suisse après la Révocation de l’édit de Nantes (1685).

Il acquiert, le 10 juin 1794, le domaine de Varennes, vendu comme bien national suite à l’émigration de son propriétaire, Robert de la Tuylaye.

Du mariage de Joseph-Vincent Rousseau de la Brosse et Anne Favre naissent deux enfants dont Lucien, né à Nantes le 10 mai 1796 alors que son père combat dans l’armée vendéenne (« écuyer » selon l’acte d’état-civil), y trouvant la mort le 22 juin 1798⁷.

Ainsi, très tôt orphelin, il s’engage dans l’armée napoléonienne en 1813. Il a 17 ans lorsqu’il entre à l’école de Cavalerie. Les changements de régime politique n’affectent pas sa promotion : sous-lieutenant sous Louis XVIII, il poursuit sa carrière avec Napoléon revenu et participe à la bataille de Waterloo. Affecté d’une blessure reçue en duel, il est, cette fois, licencié de l’armée vaincue⁸. Le voici en demi-solde et disponible pour le mariage : en effet,

⁷ F. Roussier, *bulletin HCLM*, n° 22, 2005.

⁸ Idem.

âgé de 22 ans, il épouse à Angers le 14 janvier 1818 Sophie Tyrell, fille d'un officier de marine britannique, suivant ainsi l'exemple paternel d'un mariage avec une étrangère protestante.

En 1825, au terme d'une procédure d'héritage complexe et tourmentée, Lucien Rousseau de la Brosse devient propriétaire du château de Varennes où il va vivre, gérant et agrandissant son domaine, discrètement présent dans la vie locale, entretenant des relations proches avec les maires successifs de Savennières. Il affiche des opinions libérales : partisan de Louis-Philippe en 1830, il sera nommé commandant de la Garde Nationale du canton de Saint-Georges-sur-Loire en 1852⁹.

Du couple Rousseau-Tyrell naîtront six enfants vivants. Les premiers à Nantes ; les trois plus jeunes à Savennières : Valentine (1829), Léontine-Valérie (1831), Lionel-James (1842). Mais ils n'apparaissent pas sur le registre de catholicité de la paroisse : ils n'ont donc pas été baptisés catholiques et seront éduqués dans la religion protestante.

D'ailleurs, deux filles Rousseau de la Brosse se marieront à la mairie de Savennières sans passer à l'église : Mathilde avec Charles Amstrong de Mealiffe le 20 juin 1848 ; Valentine avec Gordon Pirie le 20 février 1856, les deux époux étant protestants.

Le mariage de Léontine-Valérie

Il est célébré à la mairie de Savennières le 2 octobre 1855. Le mari est le comte Joseph de Kergariou (1818-1883), propriétaire du château de Lannuguy, à Saint-Martin-des Champs (Finistère). Plus âgé que son épouse, il est veuf depuis un an. Le maire, qui officie, est Charles Charbonnier de la Guesnerie ; les témoins Charles-Barthélémy et Félix de Las Cases, Charles Amstrong (Anglais résidant en Irlande, beau-frère de l'épouse), Charles-Rousseau de la Brosse, receveur des finances, de Rochefort-sur-Loire¹⁰.

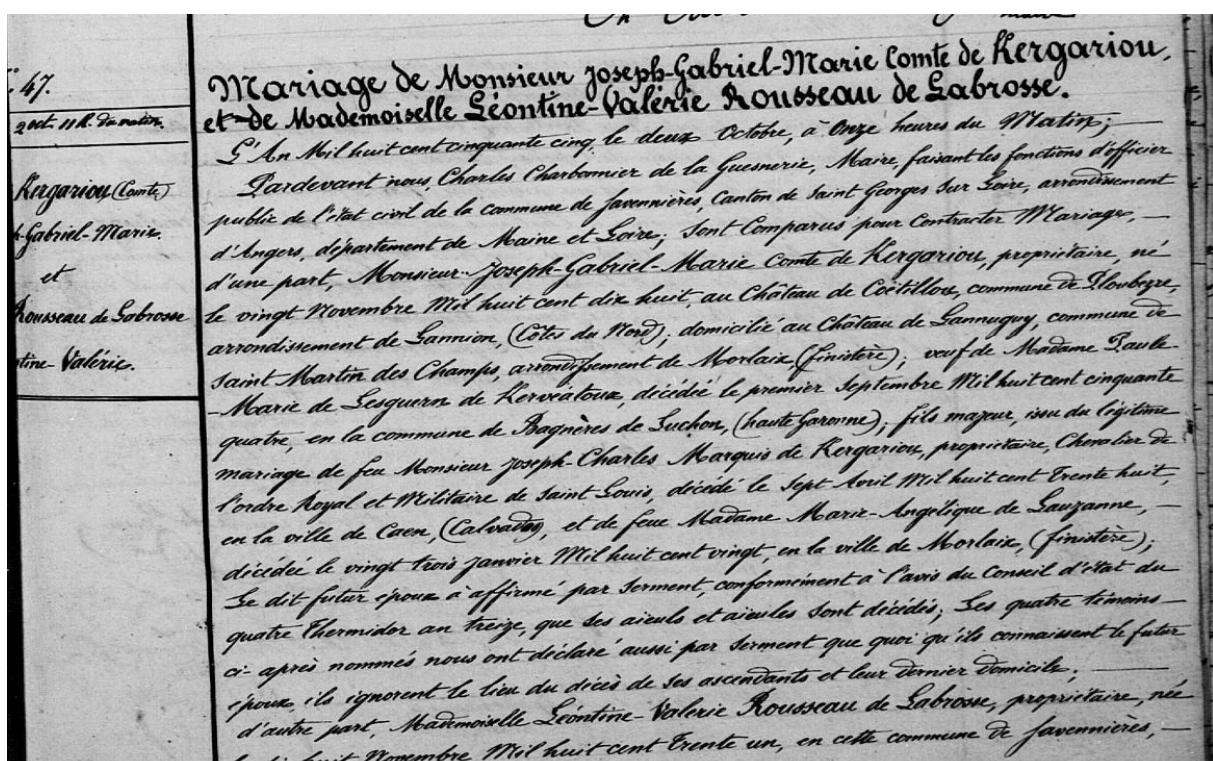


Joseph-Gabriel-Marie de Kergariou (Généanet, Base 'pierfit')

⁹ Id.

¹⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire - État-civil - Savennières.

Le même jour, en l'église de Savennières, a lieu le mariage religieux, célébré par Stanislas Fourré, prêtre de l'Oratoire, avec les mêmes témoins¹¹. Mais les choses ne sont pas si simples : Léonie-Valentine n'a pas été baptisée catholique. Or son époux, Joseph de Kergariou, de bonne aristocratie bretonne, tient sans doute à un mariage catholique. Il faut donc en passer par l'abjuration de l'épouse. Mais ceci doit se faire discrètement : le mariage a bien lieu, avec toutes les pompes nuptiales, dans la prestigieuse église de Savennières ; l'abjuration, elle, s'est déroulée discrètement, quatre semaines plus tôt, dans la minuscule église de Saint-Martin-du-Fouilloux.



Acte de mariage de J-G-M. De Kergariou avec L-V. Rousseau de Labrosse

A.D.M.L. Etat Civil Numérisé (AD49, Savennières, NMD 1852-1860, pages 76-77/174)

La procédure d'abjuration

Les abjurations du protestantisme pour la conversion au catholicisme sont fréquentes depuis les hérésies de Luther (1517) et Calvin (1536). La plus célèbre est celle du roi Henri IV ("Paris vaut bien une messe", selon la formule qui lui est prêtée, sans doute à tort). Elle a été prononcée, selon le cérémonial convenu, à l'abbatiale Saint-Denis le 25 juillet 1593 devant l'archevêque de Bourges ; elle sera confirmée par une absolution du pape Clément VII.

¹¹ Archives diocésaines - Registre de catholicité de Savennières.

La conversion du roi ne le rend pas pour autant intolérant : l'édit de Nantes, du 30 avril 1598, accorde aux protestants les mêmes droits qu'aux catholiques. Mais ces droits furent progressivement réduits par Louis XIV à travers l'édit d'Alès de 1629 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, à Fontainebleau, le 18 octobre 1685, interdisant la pratique de la religion des « huguenots ». Les protestants n'ont plus d'autre choix que l'exil ou l'abjuration.

Celles-ci furent nombreuses, souvent sous la contrainte et même la violence (les « dragonnades » en 1678). Elles étaient prononcées selon un rituel précis qui mériterait d'être rapporté. Tout y est prévu : les vêtements du prêtre, les gestes du célébrant et de l'abjurant, l'exhortation à la conversion, la récitation du Credo prolongée par une approbation très explicite des points de divergence entre catholiques et protestants (la soumission à la tradition, l'adhésion au concile de Trente, les sept sacrements, la présence réelle dans l'Eucharistie, le Purgatoire...), le tout scandé par des oraisons en latin « *Veni Creator Spiritus* »¹².

Notons que l'abjuration a pu se pratiquer dans les deux sens. En Angleterre, elle fut instaurée à l'occasion de la guerre civile (1642-1661) : un serment était imposé aux catholiques, pour les faire passer au protestantisme anglais. La formule d'abjuration était exactement l'inverse de celle imposée par les catholiques : négations de la présence réelle dans le pain et le vin consacrés, du purgatoire, du culte des images pieuses, et de l'autorité du Pape¹³.

En Anjou, ces abjurations touchèrent particulièrement les communautés protestantes du Saumurois et d'Angers. Un article de l'*Anjou Historique* (années 1909-1910) rapporte le déroulement d'une abjuration remarquable, reçue le 6 juin 1683 par l'évêque Henri Arnauld, de notables protestants de Baugé, Angers, Sorges, préfiguration de la démolition du temple de Sorges en 1685. Il faudra attendre l'édit de Tolérance de 1787, aboutissement du siècle des Lumières, pour que les protestants retrouvent toutes leurs libertés. Au cours du XIX^e siècle, les abjurations sont librement consenties : fruit d'une authentique évolution spirituelle ou, plus souvent, motivées par un mariage avec un conjoint catholique. Elles sont assez nombreuses dans les régions comportant de fortes communautés protestantes. On les trouve consignées dans les registres de catholicité des paroisses, parmi les actes de baptêmes, mariages, sépultures.

¹² Google Wikipédia, article « Abjuration ».

¹³ Idem.

Devenues assez rares en Anjou, on en trouve néanmoins : à Fontevraud et à Saumur, à Saint-Laud et à la Cathédrale d'Angers où Pierre Lerchy, originaire de Suisse, pâtissier-chocolatier rue Saint-Julien, abjure et reçoit le baptême le 14 mars 1879 avant d'épouser Juliette Cadosh. Il s'agit en effet, dans la plupart des cas, de permettre un mariage entre conjoints de confessions différentes. Néanmoins, il peut y avoir d'autres motifs et il n'est jamais trop tard pour se convertir : à Fontevraud, le 12 juin 1886, René Redourtier, menuisier à Saumur, né à Lunel (Hérault), reçoit "*à son domicile, pour raison d'âge et de santé*", l'absolution pour son abjuration, puis le baptême catholique. Il a 86 ans et sa mort est sans doute proche¹⁴.

Bien sûr, l'œcuménisme va s'affirmer au cours du XX^e siècle, surtout avec le concile Vatican II (1962) et, aujourd'hui, l'idée d'abjuration n'a plus guère de sens. Au point même qu'on a vu un évêque catholique suédois dissuader de cette démarche des protestants qui souhaitaient devenir catholiques.

La mention de l'acte d'abjuration de Léontine-Valérie Rousseau de la Brosse ne précise pas la formulation qu'elle a dû prononcer. A-t-elle été allégée par rapport à celle de l'époque d'Henri IV où étaient précisés tous les points de divergence doctrinale ? La convertie s'y est-elle préparée à travers une instruction « catéchétique » ? Comment l'a-t-elle vécue ? Quelle importance y attachait-elle ? Questions sans réponses. On ne connaît en effet que la rédaction par le prêtre de la réception d'abjuration en l'église de Saint-Martin-du-Fouilloux.

L'essentiel est que cette démarche lui aura permis le mariage avec Joseph de Kergariou dont elle aura douze enfants et une nombreuse descendance bretonne.

Robert Audoin, pour l'Association HCLM¹⁵.

¹⁴ Archives diocésaines - Registre de catholicité de Saint-Nicolas de Saumur.

¹⁵ L'Association « Histoire des Coteaux de Loire et Maine » a été fondée le 17 septembre 1983 par Henri Lapart et Jean Marcot. Comme son nom l'indique, son champ d'investigation s'étend de part et d'autre de la Loire. Elle est animée par une équipe de passionnés d'histoire locale s'adressant à des amateurs curieux. C'est dire que ses travaux ne prétendent pas rivaliser avec les recherches et publications des historiens professionnels.



Château de Varennes (Aquarelle de 1826, vue des prés de l'Isle)

Église de Saint-Martin-du Fouilloux, 1823-1877.